

Regard sur l'histoire

Comment la commune de Granges a été étranglée financièrement par l'endiguement du Rhône.

Au 19^e siècle, les communes riveraines étaient tenues d'entretenir les berges du Rhône. Elles ont beaucoup souffert financièrement de cette situation injuste par rapport aux communes de montagne.

En 1880, la commune de Granges se voit imposer par l'Etat du Valais de construire les berges du Rhône (10 km, Noës à Bramois). Le Grand Lens qui n'était pas encore divisé en quatre communes (Icogne, Chermignon, Montana et Lens) avait pris bien soin de limiter son territoire à flanc de coteau pour ne pas avoir à entretenir sa part.

En 1885, l'ingénieur de l'Etat dresse les plans et fait exécuter les travaux. Et la commune de Granges passe à la caisse. Mais ce projet étant mal ficelé, les factures ont largement dépassé les possibilités financières de Granges qui a dû s'acquitter de 290'000 francs, une somme colossale pour l'époque (plusieurs millions aujourd'hui). Etranglée, Granges ne pouvait payer ! Les autorités communales ont alors rédigé une pétition argumentant que l'erreur de calcul imputait à l'ingénieur de l'Etat. Et ce n'était donc pas aux Grangeards de payer les dépassements des travaux. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se sont alors penchés sur cette affaire et décrété qu'on ne pouvait effectivement pas saigner la commune de Granges à cause de cet endiguement. Un arrangement a finalement été trouvé. Un décret voté par les députés stipulait que les revenus de la commune devaient servir en première ligne à payer les frais de fonctionnement, l'entretien des écoles, des routes, des ponts, des canaux, le traitement du phylloxéra et le surplus à payer les intérêts de la dette. « *Tous les excédents, s'il y en avait, seraient versés dans un fond spécial d'amortissement de la dette, géré par l'Etat* », souligne le message officiel.

Finalement Granges a dû s'acquitter de 80'000 francs et pour le solde elle a eu droit à des prêts du Canton et de la Confédération qu'il a fallu rembourser. Durant de longues années, la commune a été sous la tutelle de l'Etat. Les fonctionnaires contrôlaient toutes les dépenses. Cette page de l'histoire a gravement pesé sur le développement de Granges qui demeura toujours en situation de faiblesse.

En passant sur le viaduc actuel du Rhône, Grangeards et Grangeardes, ayez une pensée pour nos ancêtres qui se sont privés pour un fleuve qui leur a causé tant de soucis !

Charly-G. Arbella